



LA FAEN DANS L'ACTION

Le combat contre l'aggravation et pour l'amélioration des conditions de travail est engagé par la FAEN depuis plusieurs années. **La FAEN a intensifié ses actions ces derniers mois.**

Vous en trouverez dans cette lettre télématique trois exemples très différents mais qui montrent leur cohérence et leur complémentarité.

La pétition contre l'aggravation des conditions de travail et l'allongement du temps de présence dans les établissements. **SIGNEZ-LA ET FAITES-LA SIGNER !**

La réponse du ministère à notre interpellation pour obtenir des mesures de lutte contre le stress, le management anxigène et les autres risques psychosociaux (voir page 2).

L'appel aux actions conduites pour dénoncer la réforme des rythmes scolaires avec comme point d'orgue la journée de grève dans les écoles du jeudi 14 novembre.

Reposant sur l'a priori idéologique selon lequel les enfants sont moins fatigués avec des cours répartis sur 4 jours et demi que sur 4, **les modalités de mise en œuvre de cette réforme révèlent des effets pervers** que nous avons en grande partie dénoncés.

On note **une inégalité de ressources entre les communes** qui se répercute en inégalités entre les élèves.

Nous constatons que les activités proposées sont de qualités très diverses et surtout que le fait que **les élèves soient obligés de se lever tôt une journée de plus**, le mercredi matin, accroît leur fatigue.

Ajoutons que **cette réforme alourdit encore une charge de travail dont nous ne cessons de dénoncer le poids excessif.**

UN DOSSIER QUI EST LOIN D'ÊTRE BOUCLÉ !

Candidatures à un poste auprès de l'AEFE

Les enseignants et personnels administratifs ayant fait acte de candidature pour un poste à l'AEFE à la rentrée de septembre 2014 seront convoqués pour passer des entretiens selon le calendrier suivant :

- du 20 au 24 janvier 2014 pour les collègues du 1er degré en poste dans le réseau de l'AEFE,
- du 4 au 14 février 2014 pour ceux du 1er degré en poste en France,
- du 12 au 24 février 2014 pour les professeurs du second degré,
- du 7 au 10 janvier 2014 pour les personnels administratifs.

UN LONG MAIS NECESSAIRE COMBAT

L'aggravation des conditions de travail, l'accroissement du stress, du management anxigène, le développement des différentes formes de violence, la perte de sens d'un métier dont les valeurs sont quotidiennement bafouées, **altèrent l'état de santé d'un nombre croissant de personnels.**

C'est pourquoi nous avons adressé **un courrier au ministre** lui demandant de prendre les mesures permettant de mettre un terme à cette évolution (cf FAEN-infos n°4 du 10 octobre 2013).

Nous avons adressé **la même demande à Luc CHATEL** le 25 mars 2010. Nous n'avions reçu aucune réponse mais ce dernier avait alors décidé de faire remonter systématiquement au ministère l'information des suicides ou tentatives de suicide des personnels de l'Éducation nationale.

Le 14 novembre 2013, le directeur adjoint du cabinet de Vincent PEILLON nous a adressé **une longue réponse** dont vous trouverez page 2 les principaux extraits. →



Cette réponse n'est pas pleinement satisfaisante car si elle montre une prise de conscience des responsables ministériels, **les mesures qui y sont annoncées restent trop vagues, trop formelles.**

Aucune mesure concrète n'est même envisagée permettant d'améliorer sensiblement les conditions de travail et, ainsi, d'enrayer rapidement le développement du phénomène constaté et que confirment **les premiers chiffres fournis par le ministère** (16 suicides et 5 tentatives en 2012-2013). Et encore, il y reconnaît que **ces données ne sont probablement pas exhaustives.**

La FAEN et ses syndicats poursuivent donc leur action d'information et de sensibilisation des collègues mais, également de pression sur les différentes autorités afin que des mesures très concrètes d'amélioration des conditions de travail soient enfin prises.



Ministère de l'éducation nationale

Le Directeur adjoint du cabinet

Paris, le 14 NOV. 2013

Monsieur le Co-secrétaire général,

C'est avec tout l'intérêt qu'il mérite que Monsieur Vincent PEILLON, ministre de l'éducation nationale, a pris connaissance de votre courrier relatif aux risques psychosociaux.

Conscient que le personnel de l'éducation nationale et, plus particulièrement, le personnel enseignant, est confronté à des situations parfois difficiles du point de vue psychologique et physique, le ministre m'a demandé de vous répondre.

Tout d'abord, je tiens à vous assurer de l'engagement et de la volonté du ministre de l'éducation nationale et de celle du Gouvernement de mener une politique adaptée à la prévention des risques psychosociaux.

D'ores et déjà, je souhaite vous rappeler qu'il existe en académie des personnels médico-sociaux et psychologues qui réalisent un travail remarquable et qui permettent d'identifier et de prendre en charge la souffrance au travail.

En second lieu, vous demandez à obtenir les statistiques relatives au suicide de personnels de l'éducation nationale sur les cinq dernières années.

Ces informations peuvent vous être fournies grâce aux outils de veille qui ont été mis en place par la direction générale des ressources humaines (DGRH) depuis 2011. Il s'agit d'une remontée d'information systématique des suicides et tentatives de suicide. Cependant, il faut garder à l'esprit que ces informations ne permettent pas d'avoir une vision exhaustive de la réalité car les proches ne souhaitent pas toujours déclarer les causes du décès lorsqu'il survient hors du lieu de travail. En outre, les raisons d'un suicide sont très souvent diverses et il est toujours complexe de faire la part entre les raisons personnelles et professionnelles qui conduisent à un tel geste.

Durant l'année scolaire 2011-2012, le ministère a pu déplorer treize suicides, dont trois sur le lieu de travail, et quatre tentatives de suicide, dont une sur le lieu de travail.

Pour l'année 2012-2013, les chiffres sont respectivement de seize suicides, dont trois sur le lieu de travail, et cinq tentatives, dont une sur le lieu de travail.

La démarche de recensement des suicides et des risques psychosociaux mise en place au sein de chaque académie est une méthode nécessaire pour mieux évaluer et peut-être prévenir ces actes qui relèvent d'une profonde intimité.

AVEC LA FAEN, REFUSEZ L'AUGMENTATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL

La FAEN a lancé une **pétition** pour dénoncer l'augmentation de la charge de travail : rattrapages multiples, emplois du temps à trous, augmentation des postes partagés, réforme des rythmes scolaires...

Signez et faites signer cette pétition sur le site internet de la fédération : www.faen.org

Des exemplaires « papier » de cette pétition circulent également. Adressez-les sans tarder au siège national.

AIDEZ-NOUS À DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS